

## **Journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail : priorité à la santé face au COVID-19**

La journée mondiale de la santé et sécurité au travail de l'OIT prend une dimension particulière dans le contexte de la crise sanitaire du COVID-19. La Confédération Force Ouvrière soutient toutes les victimes d'accidents de travail mais également les travailleurs et leurs familles victimes de la crise sanitaire que nous traversons.

Force Ouvrière rappelle que le droit à la santé et à la sécurité des travailleurs est garanti par les normes internationales du travail de l'OIT. A ce titre, FO rappelle sa revendication, aux côtés de la Confédération syndicale internationale (CSI), de leur inclusion dans les principes et droits fondamentaux au travail. FO réaffirme également l'importance de l'inspection du travail et de la convention 81 de l'OIT en la matière, pour assurer la bonne mise en œuvre des conditions de Sécurité et Santé au Travail (SST) dans les entreprises. La directive-cadre européenne n°89/391 relative à la SST peut également jouer un rôle déterminant dans la mise en œuvre de la SST au niveau national.

La pandémie actuelle met en lumière la nécessité de repenser la stratégie industrielle afin de la rendre moins dépendante de chaînes de valeurs mondiales concernant les biens stratégiques, notamment les équipements individuels de protection ou encore les médicaments par exemple. Les politiques d'austérité de ces dernières années ont fortement impacté les services publics, notamment de santé ou encore de l'inspection du travail, dans leur capacité à faire face à une telle crise.

Pour Force Ouvrière, la priorité est aujourd'hui bel et bien au renforcement de la protection de la santé et sécurité des travailleurs face au risque de contamination, que ce soit dans l'entreprise ou l'administration, dans les transports et lieux de restauration. La consultation des organisations syndicales est centrale pour garantir la disponibilité et la prise en charge de l'équipement individuel de protection pour l'ensemble des travailleurs ainsi que l'organisation du travail permettant de respecter les gestes barrières. En ce sens, FO revendique notamment la remise en place des CHSCT supprimés par les ordonnances travail.

Enfin, FO revendique la reconnaissance en maladie professionnelle du Covid-19 pour tous les salariés exposés dans le cadre de leur activité. Ce serait en effet une mesure de réparation et de reconnaissance des efforts consentis et des risques encourus par tous ces travailleurs.

Force Ouvrière rappelle, en ce 28 avril, que la santé et la sécurité des travailleurs doit rester la priorité.

Contacts :

**Marjorie ALEXANDRE**  
Secrétaire confédérale

**Secteur International,  
Europe et Migrations**

✉ [malexandre](mailto:malexandre@force-ouvriere.fr)  
[@force-ouvriere.fr](mailto:@force-ouvriere.fr)  
☎ 01.40.52.82.88

**Serge LEGAGNOA**  
Secrétaire confédéral

**Secteur Protection  
Sociale Collective**

✉ [slegagnoa](mailto:slegagnoa@force-ouvriere.fr)  
[@force-ouvriere.fr](mailto:@force-ouvriere.fr)  
☎ 01.40.52.83.94

Paris, le 28 avril 2020